



13^{ème} CONCOURS INTERNATIONAL DE LA MÉLODIE
MONIC CECCONI-BOTELLA

GORDES
Samedi 4 et Dimanche 5 Septembre 2021

L'Association « les Saisons de la Voix » de Gordes en Luberon a pour vocation à la fois d'aider les jeunes chanteurs lyriques en début de carrière et de promouvoir le répertoire de la mélodie.

Règlement du concours

1- Le concours comprend deux catégories :

- « **solistes-chanteurs** » : chanteurs et chanteuses non accompagné(e)s d'un pianiste,
 - « **duos chant-piano** » : chanteurs et chanteuses accompagné(e)s de leur pianiste,
- de toutes nationalités et dont l'âge est compris entre 18 ans et 32 ans à la date du concours. Tout candidat ayant présenté sa candidature lors des concours précédents et dont le dossier n'avait pas été retenu peut se présenter à nouveau au concours. Tout candidat ayant déjà été sélectionné au concours mais n'en ayant pas été lauréat peut à nouveau présenter sa candidature.

Le concours se déroulera en public sur deux journées à l'Espace Simiane (Mairie de Gordes) aux dates suivantes :

- Samedi 4 septembre 2021 : catégorie « solistes-chanteurs » à partir de 16h ;
 - Dimanche 5 septembre 2021 : catégorie « duos chant-piano » de 10h30 à 13h30, et à partir de 14h30.
- Proclamation des résultats dimanche en fin de journée, à l'issue des délibérations du jury.

2- Modalités d'inscription :

Un droit d'inscription de 50€ est demandé à tout participant soit :

- soliste : 50€
- duo : 100€

Les candidats doivent fournir les pièces suivantes :

- un curriculum vitae ;
- une photographie ;
- une photocopie de la pièce d'identité ;
- le règlement des frais d'inscription ;
- l'envoi de leur programme de concours.

Clôture des inscriptions : dimanche 22 août 2021 à minuit

3- Composition du jury 2021 :

Présidente du jury : **Véronique GENS**, artiste lyrique

Mireille ALCANTARA, professeure à l'École Normale de Musique de Paris ;

Valérie CHEVALIER, directrice générale de l'Opéra Orchestre national Montpellier-Occitanie ;

Xavier ADENOT, directeur de production de l'Opéra de Massy ;

Philippe CASSARD, pianiste, professeur au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, chroniqueur sur France Musique ;

Jean-Michel DHUEZ, animateur et conseiller artistique de Radio Classique ;

Cyril DIEDERICH, chef d'orchestre, directeur artistique des Concerts au coucher du soleil d'Oppède-le-Vieux ;

Jérôme GAY, président du CFPL, directeur adjoint et co-directeur artistique de l'Opéra de Toulon Provence Méditerranée ;

Richard MARTET, rédacteur en chef d'Opéra Magazine ;

Frédéric ROELS, directeur de l'Opéra Grand Avignon ;

Pierre THIRION-VALLET, directeur général et artistique de Clermont Auvergne Opéra.

4- Œuvres et déroulement des auditions :

Les candidats doivent obligatoirement interpréter trois œuvres d'audition :

- une mélodie en langue française, d'un compositeur français ou étranger ;
- une mélodie contemporaine, écrite à partir de 1970, d'un compositeur français ou étranger ;
- une mélodie en langue étrangère ;

le minutage de ces 3 œuvres ne devant pas dépasser 10 minutes (les partitions sont autorisées).

5- Conditions d'inscription :

Soit :

- être en cours de scolarité dans un centre de formation lyrique français ou étranger ;
- étudier avec un professeur de chant et/ou de piano ;
- être titulaire d'un prix de conservatoire ou de concours ;
- justifier d'une expérience professionnelle.

6- Prix et récompenses :

A l'issue du concours cinq lauréats solistes et/ou duos seront sélectionnés.

Prix offerts :

- **3 jours de Masterclass** à Gordes les 22, 23 et 24 avril 2022 sous la direction artistique de Susan Manoff pour les cinq lauréats retenus en catégorie « Solistes chanteurs » et/ou « Duos chant-piano », suivies d'un concert de clôture ;

- **Prix de la Ville de Gordes**, d'une valeur de 1500 euros ;

- **Prix du Département de Vaucluse**, d'une valeur de 1000 euros ;

- **Prix de l'Association E.J. Marshall** : d'une valeur de 1000 euros offert à un jeune chanteur basse ou baryton. A la mémoire de Jean-Pierre Mazaloubaud.

- **Prix des Saisons de la Voix** : un engagement de concert offert à un ou plusieurs lauréats (soliste ou duo) sur les programmations 2022-2023 ;

- **Prix des Musicales du Luberon** : un engagement de concert offert à un des lauréats (soliste ou duo) sur les programmations 2021-2022 ;

- **Prix des « Concerts au coucher du soleil »** d'Oppède-le-Vieux : concert offert à un des lauréats (soliste ou duo) en fonction de la programmation du Festival.

- **Prix de l'Opéra Grand Avignon** : un concert offert à l'un des lauréats ;

- **Prix de l'Opéra de Clermont-Auvergne** : un concert offert à l'un des lauréats soliste ou duo (6 octobre 2022) ;

- **Prix de l'Opéra de Massy** : un concert offert à l'un des lauréats soliste ou duo ;

- **Prix de l'Opéra national de Montpellier Occitanie** : deux concerts offerts à l'un des lauréats soliste ou duo (2 février 2022 à 12h30 et à 19h) ;

- **Prix de l'Opéra de Nice** : un cycle de concerts offert à l'un des lauréats soliste ou duo (sur la saison 2022-2023) ;

- **Prix de l'Opéra de Toulon Provence-Méditerranée** : un concert offert à l'un des lauréats soliste ou duo (date à confirmer) ;

- **Prix du Théâtre du Capitole de Toulouse** : un concert offert à l'un des lauréats soliste ou duo (sur la saison 2022-2023) ;

- **Prix de l'Opéra de Vichy** : un concert offert à l'un des lauréats soliste ou duo (durant l'été 2022) ;

- Dans le cadre du nouveau projet pédagogique des Saisons de la Voix, trois candidat(e)s (deux chanteurs (es) et un(e) pianiste) seront choisi(e)s parmi les lauréat(e)s pour participer au projet pédagogique autour des *Fables de La Fontaine* que proposeront les Saisons de la Voix sur l'année 2021/2022 aux élèves de l'école élémentaire de Gordes, « les Amandiers ». Deux matinées scolaires auront lieu le mardi 26 avril 2022 entre 9h30 et 11h30 (mairie : Espace Simiane) et un concert aura lieu le vendredi 10 juin 2022, à 21h00 (Théâtre des Terrasses), avec report au lendemain en cas de mauvais temps.

Les lauréat(e)s ainsi choisi(e)s seront amené(e)s à rester lundi 6 septembre pour une première rencontre avec les élèves.

En conséquence, la réservation du billet de retour du dimanche soir sera remboursée pour les candidats retenus et le prix du billet pour le retour du lundi 6 septembre en fin de journée sera pris en charge par l'Association.

7- Conditions d'accueil et d'hébergement des candidats :

Les candidats sont pris en charge dès leur arrivée à Gordes ou à l'arrivée de la correspondance d'autobus à Maubec (Coustellet). Ils sont hébergés gratuitement par l'association en gîte ou chez l'habitant, à Gordes ou à proximité. En revanche, les frais de transport engagés par les candidats restent à leur charge.

RENSEIGNEMENTS / Bureau du Concours :

Déléguée à l'organisation du concours :

Carol POIRSON - carol.poirson@gmail.com / +33(0)4 90 04 81 76 / +33(0)7 83 64 90 78

Secrétariat de l'association : Véronique CAYLA – lessaisonsdelavoix.gordes@gmail.com

SITE INTERNET : www.lessaisonsdelavoix.com

8- Réglementation générale :

Tout candidat n'ayant pas réglé son droit d'inscription avant la date du concours ne pourra pas participer.

Une pianiste accompagnatrice est prévue par le concours pour les candidats en catégorie « solistes-chanteurs ».

Des répétitions se tiendront le 4 septembre de 10h à 13h puis de 14h à 15h30 avec les candidats qui le souhaitent ; le temps de travail imparti à chaque candidat étant limité à 20 minutes.

Lieu : Salle Simiane à la Mairie de Gordes.

L'ordre de passage est tiré au sort et affiché dans la salle « Espace Simiane » le 3 septembre à 14h pour les solistes-chanteurs et le 4 septembre à 9h pour les duos chant-piano.

Les candidats ne sont pas admis dans la salle pendant les épreuves du concours.

Les candidats sont jugés pour leur qualités vocales, pianistiques, musicales et interprétatives.

Les décisions du jury sont proclamées le dimanche en fin de journée, après les délibérations, et sont sans appel.

Les candidats pourront être reçus par les membres du jury, après la proclamation des résultats, afin de recevoir tous commentaires concernant leur audition.

Les lauréats recevront sur demande un document officiel attestant de leur sélection et précisant le nom des membres du jury. Les autres candidats ayant participé au concours pourront recevoir sur demande une attestation de participation.

Les lauréats acceptent de participer à titre gracieux au concert de printemps organisé à l'issue des journées de master class.

L'association « Les Saisons de la Voix » se réserve le droit de disposer des photographies et des enregistrements audio et vidéos de tout le concours, sur tout support de communication, sans que cela ouvre droit à une rétribution quelconque pour les participants.

Le document concernant le droit à l'image est à la disposition de tout candidat sur demande.

L'inscription des candidats au concours implique de leur part l'acceptation sans réserve du règlement dans toutes ses dispositions insérées dans la présente brochure.
